Nations Unies S/PV.6753



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6753e séance

Jeudi 19 avril 2012, à 10 h 45

New York

Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires

Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S »2012/194)

12-29928 (F)







La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires

Lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/194)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/194, qui contient une lettre datée du 5 avril 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen. J'appelle également l'attention des membres sur le document S/2012/207, qui contient une lettre datée du 9 avril 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon. J'informe les membres du Conseil que le Secrétaire général devra aller honorer un autre rendez-vous important à 11 h 15. Je lui donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je félicite les États-Unis d'avoir organisé la présente réunion de suivi du sommet du Conseil de sécurité présidé par le Président Obama en septembre 2009 (voir S/PV.6191). Depuis lors, de nombreux faits encourageants sont survenus. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a adopté un plan d'action en 64 points pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. J'espère qu'un débat constructif aura lieu à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'ouvre à la fin du mois.

La Fédération de Russie et les États-Unis réduisent, aux termes du nouvel accord START, leurs arsenaux nucléaires déployés et, avec d'autres États dotés de l'arme nucléaire, ils tiennent des consultations sur la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement et font preuve d'une transparence accrue au sujet de leurs arsenaux nucléaires. Pour la première fois, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a inscrit l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires à son ordre du jour. Le prochain sommet de l'OTAN, qui se tiendra à Chicago, sera une occasion importante de définir une approche commune.

Des mesures novatrices ont également été prises par des États non dotés de l'arme nucléaire. Il s'agit, notamment, des efforts pour conclure une convention sur les armes nucléaires, appuyée par un solide système de vérification; de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement, lancée par 10 pays; de la création de la Commission africaine de l'énergie atomique; et d'autres progrès liés au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous préparons également la tenue en Finlande cette année d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en 2010 à Washington a adopté un plan de travail détaillé qui vise à renforcer la sécurité nucléaire, à sécuriser les matières nucléaires et à prévenir le terrorisme nucléaire. Je me félicite des nouveaux engagements pris au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012 à Séoul ainsi que du débat axé sur la multiplication des synergies entre sûreté et sécurité nucléaires. Je remercie le Président de la République de Corée, M. Lee Myung-bak, de son rôle de direction. Lors de ce sommet, j'ai insisté sur la nécessité d'intensifier nos efforts pour prévenir le financement de la prolifération et le financement lié au terrorisme. Aussi, je note avec satisfaction que la déclaration présidentielle d'aujourd'hui reconnaît l'importance du problème du financement de la prolifération.

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) encourage la coopération internationale pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Je salue la décision du Conseil de proroger le mandat du Comité jusqu'en avril 2021. En vue de consolider le cadre juridique de

la prévention du terrorisme nucléaire, j'organiserai cet automne une réunion de haut niveau pour promouvoir l'adhésion universelle et la mise en œuvre intégrale de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire. Des dizaines de milliers d'armes nucléaires continuent de menacer l'humanité. Des milliards de dollars sont consacrés à leur modernisation, en dépit de besoins sociaux pressants et bien que les espoirs de progrès en matière de désarmement soient de plus en plus grands dans le monde. Seize ans après son adoption par l'Assemblée générale, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Je salue vivement la ratification de ce traité par l'Indonésie et j'appelle les autres États visés à l'annexe 2 à faire de même.

Pendant ce temps, la Conférence du désarmement demeure dans l'impasse. Je le répète, l'impasse actuelle est inacceptable. Si la Conférence n'est pas en mesure de commencer ses travaux cette année, alors l'Assemblée générale doit s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de faire en sorte que le processus de désarmement se poursuive. Pour faciliter les négociations au sein de la Conférence du désarmement, les cinq États dotés de l'arme nucléaire pourraient envisager d'élaborer les éléments d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En ma qualité de Secrétaire général, je suis prêt à envisager la création d'un groupe de personnalités éminentes pour contribuer à cette entreprise.

L'accident nucléaire tragique de Fukushima a mis en lumière la nécessité urgente de renforcer la sûreté nucléaire et le cadre international des interventions d'urgence. Je félicite l'Agence internationale de l'énergie atomique pour son action. Au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, j'ai indiqué les cinq domaines où il fallait agir pour renforcer le régime mondial de sûreté nucléaire et promouvoir des synergies entre la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire. Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a reconnu l'importance de s'attaquer à ces défis et de partager les meilleures pratiques. La première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 devrait consacrer du temps à ces questions.

Je tiens également à souligner l'importance du plein respect des résolutions du Conseil de sécurité. Je salue la déclaration présidentielle du Conseil du 16 avril (S/PRST/2012/13), qui a fermement condamné le lancement du prétendu satellite d'application par la République populaire démocratique de Corée. Le Conseil a envoyé un message ferme et uni. Je demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'acquitter immédiatement et pleinement de ses obligations au titre des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Comme l'a demandé le Conseil, elle doit s'abstenir de tout nouveau tir faisant intervenir la technologie des missiles balistiques, essai nucléaire ou autre acte de provocation. J'appelle de nouveau les autorités de la République populaire démocratique de Corée à renforcer la confiance avec les pays voisins et à améliorer la vie de ses citoyens, qui souffrent d'insuffisances graves en matière d'alimentation et de nutrition. Je réaffirme également mon engagement à œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne.

S'agissant de l'Iran, la seule issue acceptable est un règlement pacifique qui rétablirait la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, je me réjouis du premier cycle de négociations qui s'est tenu à Istanbul entre l'Iran et les E3 +3. J'espère que les parties feront fond sur ces négociations au cours de leur prochaine réunion, qui se tiendra à Bagdad. Il est essentiel de parvenir à un accord sur des mesures concrètes et réciproques en vue d'une solution globale négociée.

Je me félicite une fois de plus de l'objectif poursuivi par la présente séance. J'espère que le Conseil de sécurité continuera à insister sur le fait que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme cela a été souligné dans les résolutions pertinentes, notamment la résolution 1887 (2009). Ces discussions doivent se poursuivre au plus haut niveau.

Comme je l'ai souvent dit, le sommet du Conseil de sécurité de 2009 présidé par le Président Obama (voir S/PV.6191) ne devrait pas être un événement ponctuel. J'invite les membres du Conseil à envisager sérieusement de faire un suivi de ce sommet cette année à l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale. La communauté internationale compte sur le Conseil de sécurité pour continuer à jouer un rôle de chef de file s'agissant de donner l'élan

politique nécessaire pour instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé important.

Le présent débat du Conseil de sécurité sur la non-prolifération, le désarmement et la sûreté nucléaires est une excellente occasion de réaffirmer la nécessité pour tous les États Membres de respecter pleinement leurs obligations et engagements en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects et en ce qui concerne tous les types d'armes. Nous estimons que la paix et la sécurité internationales ne seront pleinement assurées que lorsque le monde sera débarrassé des armes de destruction massive, de la menace qu'elles représentent et du risque qu'elles soient utilisées par des acteurs armés non étatiques et des terroristes.

En 1967, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est devenue la première zone densément peuplée du monde exempte d'armes nucléaires, suite à l'adoption du Traité de Tlatelolco. Cet instrument a servi de modèle pour la création ultérieure de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale, ainsi que pour la déclaration et la reconnaissance de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires. La renonciation à la fabrication, à la possession et à l'utilisation de ces armes par une centaine d'États faisant partie des zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution importante à la non-prolifération, constitue en soi une mesure de confiance dans le domaine du désarmement et contribue au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et pays non détenteur de l'arme nucléaire, la Colombie a toujours prôné l'universalisation et la mise en œuvre effective de cet instrument international. Pour s'acquitter de ses obligations, la Colombie a conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi qu'un protocole additionnel à cet accord.

Bien que des progrès aient été accomplis en matière de réduction des arsenaux nucléaires – à cet égard, je voudrais saluer en particulier l'entrée en vigueur, le 5 février 2011, du Traité entre les États-Unis et la Fédération la Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs –, il n'en reste pas moins qu'il reste encore beaucoup à faire pour que soit réalisé l'objectif de leur élimination générale et complète. Tous les États nucléaires sans exception doivent, en ce qui concerne cet engagement, faire des progrès de façon vérifiable, irréversible et définitive.

En tant qu'un des États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous voudrions réitérer l'importance de son entrée en vigueur. S'il est vrai que les déclarations de moratoires sur les essais nucléaires faites par plusieurs États dotés de l'arme nucléaire constituent une avancée dans ce domaine, seul un engagement juridiquement contraignant pourra prévenir de nouvelles explosions nucléaires et leurs effets néfastes sur la paix et la stabilité internationales, ainsi que sur la santé humaine et l'environnement.

La Colombie, qui est membre de la Conférence du désarmement, estime que pour surmonter les divergences entre États nucléaires et non nucléaires, l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité négatives s'impose.

Bien que les traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires soient assortis de protocoles additionnels dont le but est d'assurer le respect du statut non-nucléaire et de donner des garanties contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, aussi longtemps que le désarmement nucléaire général et complet ne sera pas réalisé et que la catégorie d'États dotés de l'arme nucléaire existe toujours, il demeure urgent et nécessaire que la Conférence du désarmement fasse des progrès substantiels et véritables dans la négociation d'un accord sur cette question.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est un autre instrument juridiquement contraignant dont la négociation au sein de cet organe multilatéral n'a que trop tardé et qui contribuerait considérablement à la non-prolifération, étant entendu que la non-prolifération implique également la prévention de l'accès aux matières fissiles et aux technologies y relatives, ainsi qu'aux connaissances et informations sur les armes nucléaires. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer avec tous les membres de la Conférence du désarmement pour que

cet organe reprenne les négociations sur les accords internationaux en suspens en matière de désarmement international et sorte de la paralysie qui l'a frappée durant la décennie écoulée.

Le terrorisme nucléaire représente une menace pour tous les États sans exception. Par conséquent, nous devons unir nos efforts pour nous y attaquer efficacement. Consciente de l'ampleur de cette menace, la Colombie a entamé le processus législatif interne en vue de la ratification de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement, ainsi que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Je voudrais mentionner également la résolution 1540 (2004), qui non seulement complète les efforts internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive et dans la lutte contre le terrorisme, mais identifie la nouvelle menace posée par la détention de ces armes, de leurs vecteurs et de matières connexes par des acteurs non étatiques et des terroristes. La résolution prévoit de fournir une coopération et une assistance internationales aux États pour permettre sa mise en œuvre efficace en tant qu'élément essentiel de la prévention.

Avec l'appui de l'Organisation des États américains, du Centre Stimson et de la Fondation Stanley, le premier atelier andin sur la résolution 1540 (2004) a été organisé dans notre pays. Au cours de cet atelier, les pays de la région ont fait part des progrès qu'ils avaient accomplis dans la mise en œuvre de la résolution et de leurs besoins à cet égard.

Pour finir, je tiens à signaler que mon pays considère le désarmement nucléaire et la non-prolifération comme faisant partie du processus global visant à parvenir au désarmement général et complet sous tous ses aspects et pour tous les types d'armes. Il importe donc que tous les organes de l'ONU, dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engagent avec fermeté à atteindre des objectifs concrets, comme l'adoption d'un traité sur le commerce des armes; le renforcement de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères; et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé complet. L'Azerbaïdjan partage la position du Mouvement des pays non alignés sur la question, présentée dans la lettre et ses annexes figurant dans le document S/2012/223.

L'Azerbaïdjan partage la préoccupation de l'ensemble de la communauté internationale au sujet de l'accroissement des dangers et risques nucléaires. Depuis les premiers jours de son indépendance, mon pays attache une grande importance à la sécurité nucléaire. Nous reconnaissons les efforts internationaux déployés afin de garantir la stricte application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au niveau mondial.

Dans le même temps, nous constatons que le mécanisme international et le régime de vérification ne sont pas suffisamment solides ou efficaces pour empêcher la prolifération illégale de technologies nucléaires. À cet égard, il est nécessaire de consolider davantage le concept d'engagements juridiquement contraignants généralement reconnus concernant la non-utilisation des armes nucléaires et de technologies nucléaires à des fins militaires.

La coopération internationale a toujours été au cœur des efforts de l'Azerbaïdjan dans le domaine de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Nos activités ciblées sont menées dans un esprit de respect mutuel et de coopération. L'Azerbaïdjan, qui reconnaît et salue le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'élaboration des règlements et des normes de sécurité nucléaire, collabore avec succès avec l'Agence sur divers aspects de la sécurité nucléaire.

Il va sans dire que les questions de sécurité nucléaire et de non-prolifération sont étroitement liées. Nous sommes convaincus que la proposition de l'Azerbaïdjan quant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Caucase du Sud recevra l'appui des pays voisins et de l'ensemble de la communauté internationale.

Avec l'émergence de nouvelles menaces de prolifération et de par la situation géographique de mon pays, nous attachons la plus haute importance à la prévention de l'utilisation de notre territoire comme voie de transit pour le trafic illicite de matières nucléaires. En étroite collaboration avec nos partenaires internationaux et conformément aux normes internationales, nous avons mis sur pied un système national global de contrôle des exportations fondé sur une solide législation. Le système s'est, à ce jour, avéré être un mécanisme fiable en matière de prévention du trafic illicite de matières nucléaires.

Dans le même temps, puisque l'Arménie voisine occupe toujours certains territoires de l'Azerbaïdjan, nous nous trouvons dans l'incapacité d'assurer un contrôle adéquat sur une partie considérable de nos frontières nationales.

Nous estimons que les besoins en matière de sécurité et de sûreté nucléaires concernent principalement le renforcement de la sécurité des installations nucléaires civiles, en tenant compte des particularités géographiques et des conséquences environnementales transfrontières en cas d'incident nucléaire.

À cet égard, nous sommes gravement préoccupés par la sûreté nucléaire dans notre région, qui est mise à mal par la présence de la centrale nucléaire obsolète de Metsamor en Arménie, notre pays voisin. Selon les observateurs internationaux, cette centrale nucléaire représente un danger pour toute la région, et son réacteur fait partie de la catégorie la plus ancienne et la moins fiable des 66 réacteurs soviétiques construits en Europe de l'Est et dans l'ex-Union soviétique. En outre, cette centrale est située sur un terrain montagneux à forte activité sismique et manque des ressources en eau nécessaires au refroidissement de son réacteur vieillissant. Nous pensons que l'exploitation de la centrale nucléaire de Metsamor doit cesser immédiatement afin d'éviter un tragique accident à l'avenir.

Pour contribuer aux efforts internationaux en matière de sécurité nucléaire, et puisque nous sommes attachés à la lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Azerbaïdjan est devenu partie aux principaux instruments internationaux dans le domaine de la sécurité nucléaire, y compris la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Il m'est également agréable d'annoncer que l'Azerbaïdjan a récemment souscrit à la déclaration de principes afin de rejoindre l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire en qualité de pays partenaire.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde salue l'initiative des États-Unis de convoquer une séance du Conseil de sécurité sur la sécurité nucléaire. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé.

L'Inde partage pleinement les préoccupations internationales au sujet de la grave menace que représentent le terrorisme nucléaire et la prolifération nucléaire clandestine pour la sécurité internationale. Ces dernières années, nous avons davantage pris conscience de la menace que constituent les terroristes et les trafiquants cherchant à acquérir des matières et des technologies nucléaires à des fins malveillantes. Afin de contrer cette menace, une coopération internationale efficace et soutenue est nécessaire pour compléter les mesures nationales.

La résolution présentée par l'Inde à l'Assemblée générale sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, qui est adoptée par consensus depuis 2002, de même que l'approfondissement récent du travail réalisé par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), sont importants à cet égard. Il en est de même pour les instruments juridiques internationaux sur la sécurité nationale, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005, et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Nous appuyons l'universalisation de ces instruments et saluons le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le renforcement du dispositif international de sécurité nucléaire.

Nous nous félicitons de la réussite du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul les 26 et 27 mars 2012, qui a fixé de nouveaux objectifs en matière de sécurité nucléaire et de nouveaux cadres de coopération internationale. Le Premier Ministre indien a participé à ce sommet. L'Inde a contribué au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, notamment en organisant une réunion des sherpas à New Delhi cette année.

Même si la sécurité nucléaire est avant tout une responsabilité nationale, il est utile de compléter les mesures nationales responsables par une coopération internationale soutenue et efficace.

Nous avons fait des progrès en créant le centre mondial pour le partenariat en matière d'énergie nucléaire. L'infrastructure physique du centre est en construction, et des accords de coopération ont été signés avec plusieurs pays et l'AIEA. Des stages hors complexe ont déjà lieu.

L'Inde versera 1 million de dollars au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA pour les années 2012 et 2013, et participera à la Conférence internationale de coordination de l'Agence en 2013 sur les diverses activités de sécurité nucléaire, y compris l'Initiative

mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dont nous sommes membre.

L'Inde a l'intention d'organiser cette année un atelier sur la résolution 1540 (2004) pour renforcer sa mise en œuvre. Nous pensons que la meilleure garantie de sécurité nucléaire est un monde exempt d'armes nucléaires. Le plan d'action de Rajiv Gandhi, présenté il y a près de 25 ans, demeure la proposition la plus complète et la plus détaillée pour atteindre l'objectif de désarmement nucléaire mondial selon un calendrier déterminé.

La réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires nécessite des engagements intégrés au sein d'un cadre multilatéral convenu impliquant tous les États dotés d'armes nucléaires. Pour cela, il faudra notamment des mesures visant à réduire les dangers nucléaires en diminuant l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité et en augmentant les restrictions universelles imposées au recours en premier aux armes nucléaires. Pour parvenir à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, il faudra un ferme attachement au multilatéralisme, qui a fait ses preuves dans le cas de conventions interdisant deux autres catégories d'armes de destruction massive.

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, en particulier la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, doit jouer son rôle. Nous sommes favorables à l'ouverture rapide des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement à Genève, qui depuis 1993, apporte une contribution non négligeable à la non-prolifération sous tous ses aspects.

Les États se doivent de mettre en œuvre, pleinement et effectivement, les obligations émanant des accords ou traités dont ils sont parties. Le Conseil de sécurité doit assumer un rôle conforme à la Charte et aux dispositions applicables des accords internationaux qui prévoient ce rôle. L'Inde n'a jamais été à l'origine de la prolifération de technologies sensibles et nous sommes résolus à continuer à renforcer nos systèmes de contrôle des exportations afin qu'ils soient au niveau des normes internationales les plus élevées. Nous avons déjà adhéré aux directives du Groupe des fournisseurs nucléaires et au Régime de contrôle des technologies de missiles.

Pays capable et désireux de promouvoir les objectifs mondiaux de non-prolifération, l'Inde croit que la prochaine étape logique est son adhésion aux quatre régimes de contrôle des exportations. Tous les États ont le droit de mettre au point et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux obligations internationales auxquelles ils ont souscrit. Au vu de la demande énergétique croissante de l'Inde, nous considérons l'énergie nucléaire comme un élément important de notre palette énergétique. Nous sommes déterminés à avancer dans notre programme nucléaire en trois phases reposant sur un cycle de combustible fermé assorti de nouvelles mesures de sécurité et de technologies résistantes à la prolifération. Notre objectif est de générer 62 000 mégawatts d'énergie nucléaire d'ici à 2032. Nous sommes déterminés à ce que notre programme d'énergie nucléaire en expansion soit conforme aux normes les plus élevées en matière de sûreté et sécurité nucléaires.

Nous espérons que cette séance du Conseil de sécurité permettra d'appeler l'attention sur les défis posés par le terrorisme nucléaire et renforcera les engagements nationaux et internationaux en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire et de l'architecture globale de sécurité.

M. **Loulichki** (Maroc) : Madame la Présidente, le débat sur la non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires que vous avez pris l'initiative d'inscrire à notre ordre du jour demeure au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Nous remercions le Secrétaire général pour sa déclaration liminaire, et nous considérons que ce débat se tient dans un contexte international marqué par des progrès en matière de maîtrise des armes classiques et par la volonté de renforcer la coopération internationale pour trouver des réponses adéquates aux nouveaux défis, contrastant avec la léthargie des mécanismes de désarmement nucléaire. Tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et à la défense de la légalité internationale s'accordent sur l'importance de l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération afin d'édifier un monde de paix et de sécurité pour tous.

L'engagement du Maroc en faveur des questions du désarmement est un choix stratégique reflétant notre attachement à la paix et à la sécurité, et au principe du règlement pacifique des différends. État partie à la totalité des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, le Maroc reste engagé en

faveur du multilatéralisme pour un désarmement général et complet, en particulier pour un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

L'existence des armes de destruction massive constitue une menace perpétuelle à haut risque qui continue de peser sur le devenir du monde. La sécurité collective exige la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement total et complet, à défaut de quoi, le risque de l'acquisition de ces armes par des acteurs non étatiques n'est pas une simple hypothèse. Il est de ce fait de notre devoir de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), lequel demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Il est incontestable que l'universalité d'un traité aussi important que le TNP sert l'objectif commun de la sécurité collective. En effet, le succès de la huitième Conférence d'examen du TNP en 2010 a démontré que, grâce au dialogue, on peut parvenir à des compromis qui nous permettent d'avancer progressivement vers la réalisation des objectifs du TNP. Il est toutefois nécessaire pour chaque partie de jouer pleinement son rôle et d'assumer sa responsabilité afin de consolider les progrès réalisés.

Le Maroc souligne l'importance de l'adhésion au TNP et de la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël. Il nous paraît crucial de réussir l'échéance de la Conférence internationale de 2012 pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, en application du Plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1995 (2011) sur le Moyen-Orient. La Conférence de 2012 présente une occasion historique pour déclencher un processus qui permettrait de débarrasser la région des armes de destruction massive. Dans ce cadre, nous saluons la désignation du facilitateur et du pays hôte, ainsi que les consultations engagées que nous souhaitons voir s'intensifier afin de convoquer cette conférence dans les meilleurs délais.

Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe impérativement par l'efficience des mécanismes de l'ONU en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire bien sûr – il faut le dire – de la volonté politique des États et du respect des obligations et des engagements pris. La léthargie dans laquelle s'est confinée la Conférence du désarmement depuis des années contraste avec l'évolution de la situation internationale et du nouveau défi sécuritaire qui confronte le monde et compromet l'ultime objectif recherché par la communauté internationale, à savoir, un désarmement général et complet. Nous partageons le constat que les problèmes de la Conférence du désarmement sont en réalité de nature politique, et nous en appelons à la flexibilité pour permettre à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré lui permettant de jouer pleinement son rôle en tant que forum de négociations dans le domaine du désarmement.

Partisan d'une interdiction complète des essais nucléaires, mon pays déplore le retard accusé dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et réitère à cet égard son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce traité. Le Maroc, qui a coordonné avec la France, de 2009 à 2011, les efforts internationaux en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, est encouragé par les nouvelles ratifications et par la possibilité de ratification par un État de l'annexe 2.

Il est crucial d'œuvrer pour que les obligations de non-prolifération, les normes de sûreté et les mesures préconisées en matière de sécurité nucléaire établies par les institutions internationales compétentes soient scrupuleusement et universellement respectées. Le Maroc se félicite du rôle central de l'AIEA dans ces domaines et appelle à soutenir ses efforts et à renforcer ses capacités financières et humaines. Tout en s'adaptant aux nouveaux défis mondiaux, le renforcement de ces normes ne devrait pas toutefois s'ériger en obstacle face au développement et à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social. Dans le même esprit, mon pays se félicite des résultats de la conférence de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et de la tenue de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, et souhaite que la volonté politique exprimée lors de cette réunion se matérialise par des mesures concrètes visant à soutenir l'action de l'AIEA, notamment son plan d'action pour renforcer la sûreté nucléaire.

Le Maroc se félicite des résultats du Sommet de Séoul et estime que sa participation active à plusieurs

initiatives plurilatérales, à l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire s'inscrit dans le cadre de l'importance que mon pays accorde au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières radioactives et nucléaires. L'expertise et l'expérience échangées dans le cadre de ces initiatives sont de nature à renforcer l'action multilatérale en matière de non-prolifération et de sécurité nucléaires. Dans ce cadre, le Maroc a organisé plusieurs activités, dont un exercice international sur la réponse à un acte malveillant impliquant des matières radioactives, qui a eu lieu à Rabat en mars dernier, en collaboration avec les partenaires internationaux, dont l'AIEA.

Dans une semaine se tiendra à Vienne la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015. Dans les mois qui suivront se tiendront la Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. Toutes ces échéances nous appellent à faire preuve de volonté politique et à conjuguer nos efforts afin d'assurer la réussite de ces réunions et de démontrer notre attachement ferme au multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération.

Pour conclure, je voudrais réitérer que la paix par le désarmement étant un bien commun de l'humanité, nous ne devrons épargner aucun effort pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires et moins enclin à la course aux armements aux dépens des impératifs de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation perceptible de notre environnement.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance qui tombe à point nommé. Le moment est en effet bien choisi pour dresser le bilan des efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaires et réaffirmer notre volonté commune de bâtir un monde plus sûr pour tous. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration et de son appui.

Le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération sont au cœur de nos préoccupations communes et de nos priorités en matière de sécurité internationale. Le Portugal est fermement attaché au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armes à l'échelle mondiale. Comme la plupart des pays dans le monde, nous estimons que la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et impose une action coordonnée et décidée de la part de la communauté internationale dans son ensemble.

Nous sommes conscients des efforts considérables et résolus déployés ces dernières années et les trouvons encourageants. Nous approuvons les principes de base énoncés par le Président Obama à Prague il y a trois ans en vue de consolider l'idée consensuelle que tous les pays ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qu'il incombe aux pays dotés d'armes nucléaires d'œuvrer au désarmement et que les pays non dotés d'armes nucléaires ne doivent pas chercher à en acquérir. Il y a eu des évolutions positives en ce sens, mais il est crucial de continuer à progresser dans ce domaine de manière énergique et persistante. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire plus d'efforts et le régime de non-prolifération doit être renforcé de manière crédible et vérifiable. Dans ce contexte, je vais limiter mes propos à quelques questions et priorités essentielles.

Premièrement, nous devons réaffirmer que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la clef de voûte du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons faire fond sur les résultats positifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et promouvoir les trois piliers du TNP de manière globale et équilibrée. Le Traité doit être renforcé et devenir universel. Nous devons également promouvoir et universaliser le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et mobiliser des ressources et des moyens suffisants pour renforcer les capacités de surveillance et de vérification de l'Agence.

Deuxièmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un élément crucial du mécanisme de désarmement international, et nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux dont la signature et la ratification sont nécessaires pour que le Traité entre en vigueur, de renouveler leur engagement politique et de

prendre toutes les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif capital.

Troisièmement, nous devons nous attaquer au danger que représente le fait que des groupes terroristes pourraient se procurer le matériel et les technologies nécessaires pour fabriquer des engins nucléaires. À cet égard, nous devons garantir la mise en œuvre effective et le plein respect de la résolution 1540 (2004) et l'application de mesures de contrôle strictes concernant l'exportation de matières et de technologies sensibles. Nous devons tirer pleinement parti des mécanismes de non-prolifération, notamment le Groupe des fournisseurs nucléaires et d'autres outils de coopération internationale, ainsi que de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

Quatrièmement, nous sommes préoccupés par la paralysie des négociations multilatérales à la Conférence du désarmement à Genève. Il importe d'établir un programme de travail consensuel et de lancer sans tarder des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. À cet égard, le Portugal est convaincu que la question de l'augmentation du nombre des membres de la Conférence doit être considérée comme une étape importante pour revitaliser les négociations sur le désarmement.

Enfin, les questions de sécurité sont indivisibles et forment un tout. Le respect, la mise en œuvre et la vérification sont des principes fondamentaux qu'il importe d'appliquer concrètement si nous voulons progresser dans ce domaine. Nous devons renforcer la confiance mutuelle. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la promotion de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Nous sommes certains que les mesures indispensables pour donner suite aux conclusions de la Conférence d'examen du TNP de 2010 permettront d'enclencher le processus en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Comme le prouve l'actualité récente, le Moyen-Orient est l'une des régions les plus instables du monde et les risques de conflit interne et international y sont bien réels. En outre, tout conflit dans cette région peut potentiellement avoir des répercussions à plus large échelle et risque donc sérieusement d'exacerber les antagonismes éventuels. Ajouter les armes nucléaires à cette équation ne fait que renforcer la méfiance et la crainte ambiantes. C'est pourquoi je souhaite sincèrement que la conférence diplomatique que doit accueillir la Finlande soit un succès. Une issue positive, qui repose sur l'engagement et l'appui des pays de la région et des autres parties prenantes, contribuerait sensiblement à la paix et à la stabilité dans la région et au niveau mondial.

L'ONU a un rôle crucial à jouer dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaires. À cet égard, je terminerai en réaffirmant que le Portugal appuie pleinement nos objectifs communs et contribuera activement à leur réalisation.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. Je tiens également à vous remercier, Madame la Présidente, des efforts que vous avez déployés pour convoquer la présente séance. Continuer à promouvoir la non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires revêt une grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine appuie le rôle que joue le Conseil de sécurité à cet égard. S'agissant des efforts communs que déploie la communauté internationale, on relève certains progrès dans les domaines de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Dans le même temps, la question de la prolifération nucléaire demeure, elle, un problème aigu. Nous avons un long chemin à parcourir avant de parvenir au désarmement nucléaire. La situation en matière de sécurité nucléaire demeure inquiétante. La communauté internationale doit améliorer sa coordination et sa coopération à cet égard et unir ses efforts pour faire face à ce problème.

La Chine estime que pour maintenir la paix et la stabilité internationales et garantir une sécurité globale dans le monde, nous devons adopter une nouvelle conception de la sécurité basée sur la confiance et les avantages mutuels, l'égalité et la coordination, l'accent étant mis sur la mise en place d'un climat international pacifique et stable, l'instauration de relations interétatiques fondées sur la confiance et la compréhension mutuelles, l'adhésion au multilatéralisme, la consolidation du dispositif de sécurité collective, avec l'ONU pour pièce maîtresse, le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et le règlement des problèmes brûlants et des différends internationaux par le dialogue et la négociation afin d'éliminer les causes profondes de la prolifération et du terrorisme nucléaires.

Nous devons aborder les questions du désarmement nucléaire, de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire de manière équilibrée et en toute bonne foi. Pour faire reculer la menace que représentent les armes nucléaires, nous devons promouvoir énergiquement le processus de désarmement nucléaire, maintenir la stabilité et l'équilibre stratégiques mondiaux et abandonner les politiques de dissuasion nucléaire qui prônent l'emploi en premier de l'arme nucléaire.

Nous devons consolider les mécanismes internationaux de non-prolifération nucléaire, respecter pleinement le droit des pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et éviter le recours à deux poids, deux mesures. Nous devons parallèlement adhérer à des concepts scientifiques et rationnels de sécurité nucléaire, accroître le renforcement des capacités à cet égard, approfondir la communication et la coopération internationales, relever le niveau de sécurité nucléaire mondial, et atteindre l'objectif commun d'une sécurité nucléaire généralisée.

Le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule coréenne et dans la région de l'Asie du Nord-Est, et la dénucléarisation de la péninsule relèvent de l'intérêt et de la responsabilité de tous. Le dialogue et la consultation sont les seuls moyens viables de régler les problèmes de la péninsule. Nous espérons que toutes les parties feront des efforts pour préserver et mettre en œuvre l'accord conclu le 29 février entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Nous espérons en outre que toutes les parties sauront faire preuve de sang-froid et de retenue, qu'elles maintiendront le dialogue, s'engageront à respecter les pourparlers à six pays, et œuvreront au processus de dénucléarisation, dans l'intérêt commun du maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule et en Asie du Nord-Est.

S'agissant du problème nucléaire iranien, il est capital, pour le maintien de la paix et de la stabilité et pour éviter à la région du Moyen-Orient des bouleversements plus importants encore, de se tenir à la voie du dialogue et de la négociation. Toutes les parties doivent s'attacher à préserver le consensus actuel, à engager un dialogue constructif, à coopérer de bonne foi, renforcer progressivement la confiance mutuelle et, pour finir, aborder le problème du nucléaire iranien dans sa globalité, de façon équitable et appropriée.

La non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires sont des tâches de longue haleine. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale afin de renforcer la communication et la coopération, d'apporter sa pierre à tous les processus pertinents en la matière, et d'instaurer une paix durable et une prospérité que tous puissent partager.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé sur la non-prolifération, le désarmement et la sécurité nucléaires. Je voudrais également le remercier de l'impulsion qu'il a apportée, dans ce domaine important, au fil des années.

La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements jouent un rôle de premier plan dans la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne. Nous nous félicitons donc que ces sujets comptent de nouveau parmi les priorités de l'ordre du jour international. Nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, et estimons qu'il doit être renforcé en permanence.

En 2010, les États parties au TNP ont renouvelé leur engagement à l'égard de tous les aspects du Traité. Les Parties au TNP ont adopté un Plan d'action détaillé couvrant chacun des trois piliers du Traité. Ce résultat s'est avéré d'une grande importance alors que le régime mondial de non-prolifération était confronté à de graves problèmes de prolifération. Le Plan d'action de 2010 définit un programme ambitieux. Il énonce l'engagement pris par les États dotés de l'arme nucléaire de consentir d'autres efforts pour promouvoir le désarmement de tous les types d'armes nucléaires, dans l'objectif, à terme, d'un monde libéré des armes nucléaires.

Dans le sillage de ce qui précède, je tiens à remercier la présidence américaine d'avoir organisé au Conseil de sécurité l'importante séance d'information d'aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est ainsi donnée de faire le bilan des réalisations obtenues dans les trois ans à peine qui se sont écoulés depuis le sommet historique du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191) et l'adoption de la résolution 1887 (2009), où le Conseil s'engageait à créer les conditions permettant de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Gouvernement allemand soutient activement la vision d'un « monde sans armes nucléaires »

présentée par le Président Obama dans le discours prononcé à Prague en 2009. L'entrée en vigueur du nouveau Traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie était un premier pas dans la bonne direction. D'autres doivent suivre afin d'atteindre cet objectif à long terme. Avec ses neuf autres partenaires au sein de l'initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, l'Allemagne a fait des propositions concrètes aux fins de la mise en œuvre des principaux éléments du Plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Nous sommes fermement convaincus que la non-prolifération et le désarmement sont dans l'intérêt commun de toutes les nations et de leur sécurité et qu'il est nécessaire d'y œuvrer simultanément. Nous œuvrons également en faveur de l'accession des pays au TNP, dans l'optique de son universalisation.

De la même manière, nous espérons une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), et exhortons les huit États qui sont encore mentionnés à l'annexe 2 à signer et ratifier le TICE. Nous considérons que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape déterminante sur la voie de l'ambitieux objectif d'un monde libéré des armes nucléaires. Nous restons entièrement déterminés à appuyer l'ouverture rapide de négociations. À cet égard, l'Allemagne forme le vœu de voir la Conférence du désarmement à Genève fonctionner efficacement.

L'Allemagne voit dans la non-prolifération et le désarmement nucléaires deux processus synergiques, ou encore, comme l'on dit, deux faces de la même médaille, sachant que les progrès accomplis dans le domaine du désarmement peuvent, nous en sommes convaincus, contribuer à réduire les risques de prolifération. Parallèlement, nous avons besoin, pour un désarmement important, d'un régime de non-prolifération efficace.

Nous ne pouvons donc pas fermer les yeux sur les phénomènes critiques actuels de prolifération, qui menacent les fondements mêmes du régime mondial de non-prolifération, notamment le TNP, et mettent également en danger la stabilité régionale.

Nous prenons directement part aux efforts menés en ce qui concerne le programme nucléaire iranien. L'Allemagne reste déterminée à trouver une solution négociée et viable aux questions en suspens. Nous plaidons énergiquement pour la voie de la négociation et du dialogue dans la recherche d'une solution globale à long terme de nature à rétablir la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La dernière réunion tenue avec l'Iran, à Istanbul, a ouvert de nouvelles perspectives en matière de négociation. Les efforts déployés par l'Allemagne et les autres gouvernements des E3 +3 visent à faciliter un processus de dialogue sérieux, soutenu et intensif. Ce dialogue devra mener sous peu à des mesures de confiance concrètes fondées sur la réciprocité. Nous ne sommes pas intéressés par des pourparlers qui n'auraient d'autre fin qu'eux-mêmes. Nous devons veiller à ce que l'Iran remplisse toutes ses obligations, tout en en respectant pleinement le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes convaincus que les mesures prises ont contribué de façon déterminante à ramener l'Iran à la table de négociation, et nous devons donc maintenir la pression.

S'agissant de la Corée du Nord, le Conseil de sécurité a déclaré dans les termes les plus clairs, il y a quelques jours à peine (voir S/2012/PRST/13), que le tir effectué récemment, à l'aide de la technologie des missiles balistiques, constituait une violation grave de ses résolutions sur le sujet. Sachant que l'on ne peut exclure de nouvelles provocations, la communauté internationale doit rester ferme et unie face à la République populaire démocratique de Corée, en exigeant : la fin de tout essai nucléaire, plus aucun tir faisant intervenir la technologie des missiles balistiques, une rétractation de son annonce de retrait du TNP, l'abandon de ses programmes nucléaires existants, et un retour rapide au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous allons maintenir fermement le cap et continuer à nous attacher à ne laisser subsister aucun doute quant au fait que tous les pays seront mis devant leurs responsabilités s'agissant de leurs obligations au titre du TNP.

La lutte contre le terrorisme comme la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive sont au cœur de la politique étrangère et de sécurité de l'Allemagne. Si les deux phénomènes venaient à fusionner, nous nous retrouverions alors tous face à la situation la plus dangereuse et la plus destructrice que connaisse notre monde globalisé. Nous nous félicitons que le Conseil, chargé d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ait

saisi la présente occasion pour se pencher sur cette question sensible de la plus haute importance.

Parmi toutes les initiatives appuyées par l'Allemagne aux fins de la non-prolifération, une initiative mérite une attention particulière, en particulier vu de New York. Sous la conduite avisée de mon collègue sud-africain, l'Ambassadeur Sangqu, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) aide les États à empêcher la dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès des acteurs non étatiques. Nous nous félicitons à cet égard de la prorogation de 10 ans du mandat de ce comité important.

En témoignage de notre soutien, l'Allemagne et le Bureau des affaires de désarmement organisent la semaine prochaine une conférence à Wiesbaden (Allemagne), où le Comité s'emploiera à dialoguer directement avec les industries et groupes industriels intéressés au sujet des moyens de faciliter conjointement l'application de la résolution 1540 (2004).

La sécurité nucléaire est une condition préalable à la non-prolifération nucléaire. La sécurisation des matières nucléaires est un problème commun de la communauté internationale. En cette époque que caractérisent la mondialisation et le terrorisme international, si la sécurité n'est pas assurée dans un seul de nos pays, chacun d'entre nous se retrouve sérieusement menacé. Une chaîne n'est aussi solide que son maillon le plus faible.

Suite au succès du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010 à Washington consacré à la protection des matières nucléaires de qualité militaire, nous nous félicitons de la tenue, il y a moins d'un mois, du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul. Notre ministre a souligné que nous devions maintenant concentrer nos efforts sur les utilisations civiles, qui représentent également un risque, compte tenu, particulièrement, de la menace d'une « bombe sale ».

La quasi-totalité des pays recourent, à des fins civiles, aux matières radioactives, qui s'avèrent souvent indispensables en médecine, dans la recherche et dans l'industrie. Nous devons toutefois prendre des mesures pour en prévenir l'utilisation abusive et nous assurer que nous avons mis en place les meilleures mesures de sécurité possibles pour garantir la sûreté des matières nucléaires.

Je tiens, pour finir, à souligner l'importance du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité nucléaires. Le désarmement ne menace pas notre sécurité, il la renforce. Il en va de même de la non-prolifération et de la sécurisation des matières nucléaires et radioactives. Ce sont les trois piliers d'une sécurité accrue au niveau mondial et d'une paix durable dans le monde. Nous devons continuer d'œuvrer de concert pour atteindre cet objectif.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie, pays en pointe en ce qui concerne le développement des technologies liées à l'énergie nucléaire, attache une grande importance au maintien d'un haut degré de sécurité nucléaire, non seulement dans notre pays mais aussi au niveau mondial. Nous nous acquittons de toutes nos obligations internationales en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité nucléaires et réaffirmons à cet égard notre attachement aux engagements politiques pris dans les documents finals des sommets sur la sécurité nucléaire tenus à Washington et à Séoul.

En Russie, la protection physique des matières nucléaires est maintenue au niveau requis. Des mesures de protection fiables sont appliquées pour toutes les matières nucléaires et les installations correspondantes de notre territoire. Sur le territoire russe, aucune matière ou installation nucléaire n'exige un niveau de protection physique de nature à susciter des craintes. La Russie continue d'accroître ces protections conformément aux normes applicables en matière de sécurité nucléaire physique et technique.

Nous maintenons notre politique de toujours, consistant à appuyer les efforts internationaux de renforcement de la sécurité nucléaire sous toutes ses formes, y compris en organisant, en Russie, des cours internationaux de formation sur différentes questions pertinentes à l'intention des spécialistes de ce domaine.

Nous sommes satisfaits de notre interaction avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ces questions et notre intention renouvelée d'appuyer l'Agence dans ce domaine a encore été démontrée récemment par notre décision de consacrer, depuis 2010, des contributions volontaires annuelles au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA.

Le récent Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul a été l'occasion pour le Président de la Fédération de Russie d'annoncer l'intention de la Russie de procéder, au troisième trimestre de 2012, à

des manœuvres sur notre territoire dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, sur le thème de l'endiguement de la circulation illicite de matières nucléaires et de sources radioactives. Nous prévoyons la participation de nombreux représentants d'États Membres associés dans les différentes régions du monde à cette initiative. Nous espérons également que ces manœuvres contribueront concrètement au développement de ce domaine particulier et important de la sécurité nucléaire physique.

S'agissant de la criminalité nucléaire, nous accélérons actuellement le rythme de nos travaux au niveau national et dans le cadre de la coopération internationale. Nous renforçons notre système de surveillance du transport des matières nucléaires et radioactives, y compris les contrôles douaniers. Dans la région de Mourmansk, nous mettons actuellement au point un programme pilote dans le cadre de la prévention du commerce illicite de matières radioactives.

Nous avons présenté plus en détail nos réalisations dans le domaine de la sûreté physique des matières nucléaires dans le mémorandum élaboré pour le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, publié sur le site Web officiel du Ministère russe des affaires étrangères. Malheureusement, de nombreux pays n'accordent toujours pas, pour différentes raisons, l'attention voulue à ces questions importantes.

Le monde continue de devoir faire face à la menace du terrorisme nucléaire et au risque d'un trafic de matières nucléaires et de substances radioactives. Dans ce contexte, les mesures de contrôle des exportations ne sont pas toujours suffisamment efficaces. Nous nous préoccupons également du manque d'empressement avec lequel certains États abordent le respect de leurs obligations juridiques dans ce domaine. La Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'Amendement y afférent ainsi que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, notamment, ne sont toujours pas des instruments juridiques pleinement universels.

La Fédération de Russie entend s'appuyer sur ses capacités dans le domaine de l'énergie nucléaire, qu'elle considère comme un secteur stratégique pour le développement du pays. Nous sommes convaincus, malgré la gravité de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, qu'il n'existe aucune solution de remplacement de l'énergie nucléaire dans un avenir proche. Si nous y renonçons, il sera impossible de faire face au problème de l'approvisionnement énergétique de l'humanité.

À ce jour, l'énergie nucléaire s'avère, entre toutes les principales sources d'énergie, non seulement respectueuse de l'environnement et d'un rapport coût-efficacité intéressant, mais également une source d'énergie sûre, à condition, bien entendu, d'être utilisée de manière responsable.

Une condition obligatoire de l'utilisation de l'énergie atomique est de garantir et maintenir un degré élevé de sûreté physique et technique. L'accident de Fukushima a démontré la nécessité d'un renforcement du cadre juridique international afin de garantir la sûreté des installations nucléaires, qu'il s'agisse de leur construction ou de leur fonctionnement.

À cet égard, la Fédération de Russie a, en 2011, présenté des amendements à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire. Elle est également à l'origine du renforcement des normes de sûreté nucléaire de l'AIEA. Nous sommes convaincus que l'adoption rapide de nos propositions permettra de prévenir les retombées néfastes des accidents nucléaires ou de les atténuer.

M. Menan (Togo) : Madame la Présidente, je me félicite, tout d'abord, du choix par votre pays du thème de ce débat très important qui s'inscrit dans la droite ligne des efforts internationaux visant à soutenir les initiatives en faveur de la non-prolifération, du désarmement et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Depuis l'adoption de la résolution 1887 (2009), qui a affirmé le rôle prépondérant du Conseil de sécurité en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, beaucoup d'événements non moins importants sont survenus dans ces domaines, qui attestent de l'existence d'un climat de confiance propice au dialogue et à la négociation. On pourrait citer, à titre d'illustration, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 septembre 2010, précédée du Sommet de Washington du 13 mars sur la sécurité nucléaire, qui a réaffirmé que le multilatéralisme était le principe fondamental sur lequel devraient reposer les négociations sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

L’entrée en vigueur du nouvel accord START, le 5 février 2011, entre les États-Unis d’Amérique et la Fédération de Russie, événement qui constitue un pas important dans le processus de réduction des arsenaux nucléaires; et la réunion des cinq membres permanents du Conseil, tenue les 30 juin et 1er juillet 2011 à Paris, qui s’inscrit dans le prolongement de la Conférence de Londres de septembre 2009 sur les mesures de confiance en vue du désarmement nucléaire, et qui a permis aux États détenteurs de l’arme nucléaire de renouveler leur plein soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Je ne voudrais pas passer sous silence le dernier Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Séoul les 26 et 27 mars 2012. Le Togo se réjouit de ces différentes initiatives, qui témoignent de la volonté politique accrue des pays détenteurs de l’arme nucléaire, ainsi que de la communauté internationale, de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le débat d’aujourd’hui se tient donc dans un contexte où la communauté internationale poursuit les efforts pour réaliser davantage de progrès dans les domaines susvisés. Cependant, notre enthousiasme ne saurait occulter le fait que le régime de non-prolifération nucléaire continue d’être confronté à des difficultés considérables, notamment la menace de voir les armes et les matières nucléaires et radiologiques tomber dans les mains des acteurs non étatiques, en particulier les terroristes.

C’est dans ce contexte que les violations, par certains États, des engagements auxquels ils ont souscrit, continuent de préoccuper fortement mon pays, dans la mesure où elles ébranlent la confiance de la communauté internationale et portent atteinte à l’intégrité du régime du TNP. À cet égard, la République islamique d’Iran et la République populaire démocratique de Corée sont particulièrement citées et font d’ailleurs l’objet de sanctions au sujet de leurs programmes nucléaires. Le lancement, le 12 avril dernier, par la République populaire démocratique de Corée de sa fusée, qui, de l’avis de ce pays, était destinée à placer sur orbite un satellite d’observation terrestre, est venu confirmer que cet État n’a pas cessé de développer son programme nucléaire militaire, en dépit des résolutions du Conseil de sécurité qui lui en font interdiction.

De son côté, l’Iran a poursuivi ses activités nucléaires sensibles, selon le récent rapport de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Tout en réaffirmant le droit de ces pays, et de tous les autres, à disposer de l’énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Togo les invite à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et à leurs engagements dans le cadre des instruments juridiques internationaux auxquels ils sont parties. Mon pays les invite aussi à ne ménager aucun effort en vue de poursuivre, de bonne foi, les négociations pour parvenir à des accords qui préservent les droits de toutes les parties et garantissent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Si le TNP donne le droit, aux termes de son article IV, à tous les pays d’acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, les pays en développement, notamment ceux d’Afrique, ne tirent pas toujours de réels avantages de ce droit, comme l’attestent les crises énergétiques aiguës qu’ils connaissent ces dernières années. En plus de s’en servir pour résoudre ces problèmes énergétiques, les pays en développement devraient aussi utiliser les technologies nucléaires dans les secteurs de la santé, de l’industrie, de l’agriculture et d’autres activités connexes. Ce faisant, ils pourraient être en mesure de relever de nombreux défis dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, mon pays estime que ce n’est que dans le cadre d’une coopération avec les pays disposant d’une telle technologie que les pays africains peuvent réaliser ces objectifs.

Tous les États, parties ou non au TNP, doivent contribuer à l’objectif global de désarmement en créant l’environnement de sécurité nécessaire, en réglant les tensions régionales, en favorisant la sécurité collective, en veillant à ce que le régime international de non-prolifération nucléaire demeure solide et fiable, et en progressant dans tous les domaines du désarmement. À cet égard, ma délégation voudrait réaffirmer son ferme attachement à l’objectif de désarmement général et complet, ainsi qu’à l’élimination de tous les arsenaux nucléaires. Elle reste persuadée que la coopération dans le domaine de la non-prolifération nucléaire devrait aussi impliquer le renforcement continu du régime institué par la résolution 1540 (2004) sur les armes de destruction massive. En plus d’être un instrument crucial de la lutte contre le terrorisme, la résolution 1540 (2004) reste une pièce essentielle de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous saluons au passage les efforts que l’Ambassadeur de l’Afrique du Sud, Président du

Comité créé par la résolution 1540 (2004), mène à cet égard.

Le multilatéralisme et la coopération internationale demeurent essentiels pour réaliser les objectifs de désarmement, de non-prolifération nucléaire, de sécurité et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi les négociations sur toutes les questions entrant dans le cadre du désarmement et de la non-prolifération devraient se poursuivre, dans un esprit d'ouverture et d'engagement, en n'ayant qu'un seul objectif, celui de préserver la paix et la sécurité internationales, à travers l'adoption de mesures de confiance et de protection des installations nucléaires. Il nous paraît donc crucial que les négociations reprennent dans le cadre de la Conférence du désarmement, en n'épargnant aucun domaine, notamment les matières fissiles. Cette conférence ne saurait continuer d'être prise en otage par une petite minorité d'États au moment où plane sur l'humanité la menace terroriste d'acquisition des armes de ce type.

Mon pays invite l'Agence internationale de l'énergie atomique à continuer de jouer un rôle central dans les pourparlers sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. L'AIEA reste incontestablement le mécanisme international de référence en matière de sécurité nucléaire à même d'apporter une cohérence dans les efforts internationaux en cours. De ce fait, elle devrait pouvoir continuer de bénéficier de ressources financières suffisantes.

Pour terminer, le Togo pense que la communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour répondre plus fermement aux crises de prolifération nucléaire, en soutenant l'action de l'AIEA, en poursuivant les efforts concrets de désarmement nucléaire, mais aussi, comme le TNP le prévoit, en coopérant pour promouvoir un développement responsable de l'énergie nucléaire civile.

M. Briens (France) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé et salue son engagement personnel en matière de désarmement et de non-prolifération.

Madame la Présidente, je souhaiterais également vous remercier d'avoir organisé ce débat. Trois ans après le sommet fondateur du Conseil sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires de septembre 2009 (S/PV.6191) et l'adoption à l'unanimité de la résolution 1887 (2009), il est utile que le Conseil débatte à nouveau de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui continue de représenter l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Il y a trois ans, avec les autres chefs d'État et de gouvernement présents au sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le Président de la République avait réitéré l'attachement de la France à rechercher un monde plus sûr pour tous et à travailler, avec tous les États, à l'établissement des conditions requises pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux buts du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Plusieurs succès et initiatives témoignent de la nouvelle dynamique dont la communauté internationale a fait preuve depuis lors. Je pense bien sûr, d'abord, au succès de la Conférence d'examen du TNP en mai 2010. L'adoption par consensus d'un Plan d'action concret et équilibré portant sur les trois piliers du traité – le désarmement, la non-prolifération, les usages pacifiques de l'énergie nucléaire –, et sur le Moyen-Orient, a constitué un résultat majeur. Elle a démontré l'engagement partagé de la communauté internationale à renforcer le régime international de non-prolifération. C'est un témoignage de son attachement profond au TNP, instrument irremplaçable de notre sécurité collective.

Ce Plan d'action est notre feuille de route commune pour les années à venir; sa mise en œuvre est la responsabilité de tous. Il appartient en effet à chaque État partie de remplir sa part du contrat pour progresser vers un monde plus sûr. La France, avec ses partenaires, les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, est prête à assumer sa responsabilité.

Pour ce qui est du désarmement nucléaire, nous avons pris des mesures importantes dans tous les domaines, qu'il s'agisse des réductions quantitatives, des gestes irréversibles, des mesures de transparence ou de confiance ou de la doctrine.

Notre volonté de travailler avec les autres États dotés de l'arme nucléaire est aussi très claire. La France a ainsi organisé la première réunion de suivi des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en juillet 2011 à Paris. Cette rencontre, tenue avec succès, a permis de souligner une nouvelle fois la détermination des cinq États dotés d'armes nucléaires à poursuivre la

mise en œuvre d'actions concrètes destinées à assurer le plein de leurs engagements à l'égard du TNP.

Je me réjouis aussi des progrès qui ont été réalisés lors des discussions entre les P-5 et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est concernant le Protocole au Traité de Bangkok créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous espérons que ce protocole pourra être très prochainement signé.

Je me félicite par ailleurs que les deux pays qui rassemblent près de 95 % des arsenaux nucléaires mondiaux, les États-Unis et la Fédération de Russie, aient décidé de mesures importantes, avec la conclusion et l'entrée en vigueur du nouveau Traité START. Nous saluons également les ratifications récentes du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par l'Indonésie, pays dits de l'annexe 2, mais aussi par le Guatemala.

Dans les autres domaines du désarmement, d'autres succès sont à souligner, avec l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, ou encore le résultat positif de la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en décembre dernier.

En matière de non-prolifération, quelques progrès ont pu être réalisés, avec de nouvelles ratifications du Protocole additionnel, la prolongation du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pour 10 ans par la résolution 1977 (2011), ou les évolutions du Groupe des fournisseurs nucléaires. Et, bien sûr, puisque nous nous réunissons quelques jours après le Sommet de Séoul, des efforts significatifs ont été consentis, au plus haut niveau, pour améliorer la sécurité nucléaire, et mieux prendre en compte la menace terroriste nucléaire et la nécessité de sécuriser les sources les plus vulnérables. Ces efforts doivent être poursuivis dans la perspective du troisième Sommet, qui aura lieu aux Pays-Bas en 2014.

Concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, de nombreuses initiatives ont été lancées pour promouvoir la sûreté nucléaire, après l'accident de Fukushima. Je pense notamment à l'adoption du Plan d'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la sûreté nucléaire, auquel la France a activement contribué, notamment en organisant un séminaire international sur la sûreté nucléaire, en juin 2011 à Paris.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, le processus de préparation conduit par le facilitateur, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, va dans le bon sens. Nous devons tous ensemble travailler aux conditions permettant à la Conférence prévue en 2012 de se tenir, avec tous les acteurs concernés.

Tous ces efforts n'auront pas de sens si nous ne répondons pas aux défis actuels auxquels est confronté le régime de non-prolifération et, en particulier, si nous ne faisons pas face avec fermeté aux graves crises de prolifération dont le Conseil est saisi. La priorité numéro un, c'est la lutte contre la prolifération. Soyons clairs : la prolifération nucléaire menace la sécurité de tous. C'est un obstacle au développement des coopérations nucléaires civiles, en sapant la confiance mutuelle; c'est aussi un frein aux progrès du désarmement nucléaire.

Pour que les droits de l'immense majorité des États aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire ne soient pas remis en cause, la communauté internationale doit répondre sans faiblesse à ceux qui violent la règle commune. Cela signifie avant tout de répondre aux crises majeures de prolifération dont le Conseil est saisi. La situation depuis septembre 2009 ne s'est pas améliorée, loin de là.

En Corée du Nord, je pense à la révélation en novembre 2010 d'un programme secret d'enrichissement d'uranium, mené en violation des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Nous savons que le Conseil de sécurité a été confronté ces derniers jours à une nouvelle violation de ses résolutions, avec un tir de fusée.

En ce qui concerne l'Iran, le groupe des six pays a repris samedi dernier à Istanbul les discussions avec l'Iran sur son programme nucléaire. Les Six se sont montrés à nouveau unis dans leur détermination à mener un dialogue sérieux avec l'Iran, avec l'objectif que ce pays réponde aux préoccupations de la communauté internationale concernant la nature de son programme et qu'il respecte intégralement ses obligations internationales. Les discussions à venir seront importantes. L'Iran doit faire des gestes concrets pour établir la confiance, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA.

Plus généralement, le renforcement du régime de non-prolifération est également une priorité, avec l'universalisation du système des garanties de l'AIEA, notamment au travers de la généralisation du Protocole additionnel. Nous devons enfin prendre des actions concrètes pour stopper les flux proliférants, et poursuivre nos efforts pour lutter contre le risque de terrorisme nucléaire et radiologique.

Deuxièmement, nous devons poursuivre les efforts de désarmement**,** dans tous les domaines. Je l'ai rappelé, la France assume pleinement ses responsabilités au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle est disposée à poursuivre ses efforts. Mais, comme l'a rappelé la résolution 1887 (2009), c'est tous ensemble que nous devons progresser. Tous les États – dotés d'armes nucléaires ou non, parties ou non au TNP – doivent contribuer au désarmement en créant l'environnement de sécurité nécessaire et en progressant dans tous les domaines du désarmement.

Concernant en particulier le désarmement nucléaire, il faut réduire, mais il faut d'abord cesser de s'armer. Cela suppose, en plus de l'arrêt des essais nucléaires, que tous les États concernés mettent fin à la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, et démantèlent les installations correspondantes, comme la France l'a déjà fait. Cela nécessite aussi d'intensifier nos efforts pour amener tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et pour débuter immédiatement à la Conférence du désarmement la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Troisième impératif, enfin : assurer un développement responsable et durable de l'énergie nucléaire civile. Pour relever les défis du changement climatique, nous ne pouvons pas nous priver des atouts de l'énergie nucléaire. Mais l'accident de Fukushima nous a rappelé que l'utilisation de l'énergie nucléaire est impossible sans la confiance du public. Il montre à quel point nous avons besoin de renforcer les règles en matière de sûreté dans le monde, et de mettre en place des capacités nationales et internationales d'intervention en cas d'accident. C'est la raison pour laquelle nous devons appliquer les standards les plus exigeants en matière de non-prolifération, de sûreté et sécurité nucléaires, et de préservation de l'environnement, tout en favorisant l'adhésion universelle aux conventions sur la responsabilité civile nucléaire en vigueur.

Voilà ce que nous pouvons faire, non pas dans un futur lointain, mais dans les mois et années à venir, pour créer ensemble un monde plus sûr.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance portant sur des questions prétendument relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération nucléaire. Le « prétendument » reflète notre déception du fait que, après avoir discuté pendant plusieurs jours d'un projet de texte qui aurait reflété les résultats de la présente séance sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, il n'en reste rien ou presque. Dans tous les cas, nous apprécions le document de réflexion (S/2012/194) distribué par votre délégation à l'appui de notre débat, qui a lui-même le mérite de signaler les divergences qui subsistent notamment entre les membres de ce conseil.

Malgré cela, les événements récents ont montré qu'il est plus que jamais urgent et nécessaire d'avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif que votre propre Chef d'État, Madame la Présidente, a fixé de manière visionnaire comme le but ultime auquel nous devons aspirer. Le désarmement nucléaire est la seule voie qui mènera de façon raisonnable à un monde plus sûr. Rien ne pourra contribuer davantage à l'élimination du risque de prolifération et d'utilisation d'armes que leur élimination totale.

S'agissant des questions inscrites à notre ordre du jour, la position du Guatemala rejoint celle des pays non alignés qui figure dans le document distribué sous la cote S/2012/223. Je voudrais faire quelques observations à titre national.

Le Guatemala réaffirme l'existence et la validité des normes sur lesquelles repose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que les engagements auxquels nous avons souscrit, notamment lors des conférences d'examen, dont la dernière en date remonte à 2010. Il est vrai que les nouveaux défis que pose la conjoncture actuelle ont engendré des perceptions différentes quant à la marche à suivre, mais nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que le Traité est l'une des pierres angulaires du désarmement, de la maîtrise des armements et de la prévention pacifique de la prolifération des armes nucléaires.

Le Guatemala encourage l'universalité du TNP et le plein respect de chacune de ses dispositions et souligne que le respect du Traité est une obligation

juridique et que tous les États parties sont résolus à manifester leur respect à la lettre et à l'esprit de cet instrument juridique international.

Par ailleurs, nous estimons indispensable de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous souhaitons saisir la présente occasion pour réitérer l'appui de notre pays à ce traité que nous avons signé le 20 septembre 1999 et que, comme l'a rappelé le représentant de la France, nous avons ratifié le 12 janvier de cette année.

Il faut trouver les moyens de renforcer les actions en faveur du désarmement nucléaire, ce qui nécessite avant tout l'expression d'une volonté politique claire de la part des États dotés d'armes nucléaires et un ensemble de mesures concrètes limitées dans le temps et vérifiables qui nous permettront de renoncer à la rhétorique qui prétend nous contraindre à reconnaître que des progrès ont été réalisés alors que les armes nucléaires non seulement continuent d'exister en quantités exorbitantes mais qu'on cherche même à en amplifier l'utilisation.

Si nous observons certains signes politiques positifs de la part des États dotés d'armes nucléaires qui semblent indiquer un nouvel engagement en faveur d'un désarmement nucléaire bilatéral et multilatéral, nous espérons que ces mêmes signes se transforment rapidement en mesures concrètes. À cet égard, nous estimons que le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs est une mesure qui va dans la bonne direction. Nous considérons également que les initiatives prises en faveur de la sécurité nucléaire et les accords conclus entre les pays ayant participé aux sommets de Washington et de Séoul constituent une contribution importante au processus de révision des doctrines de sécurité relatives aux armes nucléaires.

Nous sommes convaincus que pour veiller à ce que ces accords produisent les meilleurs résultats possibles, nous devons toujours garder à l'esprit que nous devons réaliser des progrès tant dans le domaine du désarmement nucléaire que dans celui de la non-prolifération. À cet égard, les États non dotés d'armes nucléaires doivent eux aussi s'acquitter des responsabilités qui figurent dans le TNP et réaffirmer leur volonté de ne pas se doter d'armes nucléaires tout en maintenant leur droit inaliénable d'accéder à l'avenir à des technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, de les mettre au point et de participer à leur développement.

Par ailleurs, le terrorisme nucléaire et le trafic illicite de matières nucléaires font peser une menace grave sur la sécurité. Il faut y faire face par le biais d'un engagement mondial. Il est indispensable que tous les États respectent les dispositions de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Enfin, toutes les mesures relatives au désarmement et à la non-prolifération doivent être appliquées dans un environnement propice à la vérification et à la transparence, l'objectif étant d'établir la confiance entre les parties au Traité. C'est pourquoi nous mettons en exergue le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la vérification de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco qui a créé la première zone habitée de la planète exempte d'armes nucléaires, a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions dénucléarisées et a permis de consolider en Amérique latine et dans les Caraïbes une zone exempte d'armes nucléaires; mais il faut également s'assurer que cette zone ne soit pas l'objet d'une menace nucléaire.

En conclusion, nous constatons que cette séance nous donne l'occasion d'évaluer la bonne volonté de toutes les parties d'honorer leurs obligations et d'être à la hauteur des espoirs qu'elles ont suscités. Nous ne devons pas revenir en arrière, mais plutôt réactiver les promesses claires prises jusqu'à présent et réagir face aux nouvelles menaces auxquelles nous sommes confronté. C'est sur cette base que nous devons avancer ensemble vers l'élaboration d'un programme commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée, Madame la Présidente, à remercier votre délégation pour la tenue de ce débat opportun sur les questions de la prolifération, du désarmement et de la sécurité nucléaires. Ma délégation remercie également le Secrétaire général pour l'exposé qu'il a fait ce matin au Conseil.

Nous souscrivons à la lettre datée du 13 avril 2012 (S/2012/223), adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud reste fermement convaincue que les armes de destruction massive ne sont pas garantes de sécurité, bien au contraire. Tant que ces armes continueront d'exister, l'humanité vivra sous la menace d'une catastrophe. C'est cette conviction qui explique notre ferme attachement aux principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, qui apportent tous deux une contribution essentielle au système de sécurité collective envisagée dans la Charte des Nations Unies. L'Afrique du Sud reste pleinement attachée à un monde exempt d'armes nucléaires et aux systèmes multilatéraux axés sur la réalisation de cet objectif.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il marque l'aboutissement historique de négociations entre États dotés de l'arme nucléaire et États qui n'en détiennent pas, en vertu desquelles les premiers se sont engagés à éliminer leurs armes nucléaires, étant entendu, réciproquement, que les deuxièmes acceptaient de ne pas chercher à s'en doter.

Concernant la question du désarmement nucléaire, l'Afrique du Sud souhaite réitérer sa position de principe selon laquelle le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont complémentaires et les efforts de non-prolifération nucléaire doivent être déployés simultanément avec les efforts de désarmement nucléaire. Nous estimons donc qu'il est impératif que le Conseil, en agissant au nom des États Membres de l'ONU, aborde les aspects du désarmement et de la non-prolifération nucléaires de façon également énergique. À cet égard, il nous semble positif que le Conseil de sécurité ait réaffirmé une nouvelle fois la nécessité que tous les États Membres se conforment pleinement à leurs obligations et s'acquittent de leurs engagements en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects.

Si la mise en œuvre de tous les engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire demeure indubitablement fondamentale, l'instauration effective de la paix et de la sécurité internationales passe également par la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine du désarmement nucléaire, en même temps qu'un respect effectif du droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Afrique du Sud est d'avis que les États non dotés d'armes nucléaires ont, dans l'ensemble, accompli des progrès considérables dans leurs efforts pour s'acquitter de leurs obligations en matière de non-prolifération, notamment au titre de la résolution 1540 (2004). Il est essentiel que les États dotés de l'arme nucléaire, de leur côté, respectent leurs propres engagements et leurs obligations.

Si nous restons fermes dans notre position et dans notre détermination face à la lutte contre la prolifération, la communauté internationale doit demeurer respectueuse du besoin qu'ont les pays en développement d'utiliser l'énergie nucléaire dans le cadre d'une croissance économique soutenue et accélérée. Notre démarche, en ce qui concerne les questions nucléaires, doit également trouver un équilibre acceptable entre les préoccupations des États concernant leur sécurité énergétique et la non-prolifération de technologies nucléaires névralgiques, tout en veillant au respect du droit que consacre l'article IV du TNP. Il importe de respecter les choix et décisions des États dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sans porter atteinte à la politique qu'ils appliquent en la matière, aux accords et arrangements qu'ils ont conclus en matière de coopération internationale à ce sujet et à la ligne de conduite qu'ils ont adoptée en ce qui concerne le cycle du combustible.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis par les États dans le sens d'un renforcement de la sécurité nucléaire au niveau national et par le biais des organisations multilatérales compétentes, en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous devons néanmoins rester vigilants face au risque que continuent de représenter le terrorisme nucléaire, les réseaux nucléaires illicites et la criminalité ainsi que l'utilisation de matières nucléaires ou d'autres matières radioactives dans le cadre d'actes de malveillance. L'Afrique du Sud estime que par une coopération avec les organisations multilatérales compétentes, la communauté internationale peut faire face efficacement à ces risques.

Pour terminer, l'Afrique du Sud affirme que la communauté internationale doit œuvrer de concert en vue de l'objectif de l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Cette entreprise ne doit pas être fragilisée par un quelconque processus extérieur aux processus de négociation multilatérale déjà établis.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions les États-Unis d'Amérique d'avoir

convoqué la présente séance et prenons note de l'exposé du Secrétaire général.

Le Pakistan s'est pleinement engagé en faveur de la sécurité nucléaire. Nous prenons une part active aux efforts engagés dans le domaine de la sécurité nucléaire par la communauté internationale et aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous avons collaboré étroitement avec les autres gouvernements dans le cadre du processus mis en place autour des sommets sur la sécurité nucléaire, en participant à ces sommets au plus haut niveau. Nous avons participé de manière constructive à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et aux activités de son groupe de mise en œuvre et d'évaluation.

Le point de vue du Pakistan sur la sécurité nucléaire a été clairement explicité par le Premier Ministre du Pakistan, Syed Yousouf Raza Gilani, au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, le mois dernier, au cours duquel il a présenté les points suivants.

La communauté internationale a pris des mesures de concert pour créer un monde sécurisé n'ayant pas à vivre dans la crainte d'une attaque terroriste de type nucléaire. Nous sommes fermement convaincus que l'on ne peut en aucun cas laisser des matières nucléaires tomber entre les mains de terroristes. Les mesures prises au niveau national constituent la composante la plus importante de nos efforts de renforcement de la sécurité nucléaire. Si les pays n'avancent pas, rien n'avancera. Si les pays n'agissent que faiblement, les risques nucléaires sont démultipliés. Ce faisant, les pays doivent agir de concert et apprendre les uns des autres.

En tant que partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, le Pakistan apporte une contribution de fond au cadre de sécurité nucléaire. Notre engagement est manifeste, notamment, dans notre respect constant du Code de conduite de l'AIEA et notre participation à la Base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA.

La sécurité nucléaire au sein des États est une responsabilité nationale. Dans ce cadre, nous collaborons avec nos partenaires internationaux et continuerons d'explorer de nouvelles voies de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire par le biais de plans d'action nationaux volontaires et en conformité avec nos obligations internationales. Le cadre international existant, qui est très étendu, englobe les mesures prises par l'AIEA, par l'ONU, ainsi que dans le cadre des nombreuses conventions et initiatives internationales. Les participants du Sommet sur la sécurité nucléaire ont donc décidé qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouvelle institution ou de nouveau mécanisme parallèle dans le domaine de la sécurité nucléaire. Dans ce contexte, nous réaffirmons la responsabilité fondamentale qui incombe à l'AIEA et le rôle central qu'elle joue dans ce domaine.

Le régime de sécurité nucléaire du Pakistan est fondé sur quatre piliers.

Premièrement, nous disposons d'un système de commandement et de contrôle bien défini et solide composé de l'Autorité de commandement nationale, de la Division des plans stratégiques et du Commandement des forces stratégiques. Ce mécanisme exerce un contrôle sur tous les aspects de la politique générale jusqu'aux questions opérationnelles, en passant par l'approvisionnement et, surtout, sur les questions de sécurité nucléaire. La Division des plans stratégiques met au point des solutions techniques, des programmes relatifs aux questions de fiabilité du personnel et des capacités de renseignement en matière de sécurité, de non-prolifération et d'accidents nucléaires, d'armes de destruction massive et de terrorisme.

Deuxièmement, nous avons mis en place un régime réglementaire rigoureux qui couvre toutes les questions liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires, y compris la protection physique des matières et des installations nucléaires, le contrôle et la comptabilité de ces matières, la sécurité du transport, la prévention du trafic de ces matières, les contrôles aux frontières et les plans d'intervention en cas d'urgence radiologique. L'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire, organe de supervision autonome, réglemente la sûreté et la sécurité des matières et des installations nucléaires civiles. Elle travaille en étroite collaboration avec l'AIEA, dont elle bénéficie des recommandations et des conseils.

Troisièmement, nous avons mis en place un régime global de contrôle des exportations. Notre législation en matière de contrôle des exportations est au niveau des normes internationales.

Quatrièmement, nous prenons part aux initiatives de coopération internationale en fonction de nos politiques et de nos intérêts nationaux ainsi que de nos obligations internationales.

Le Pakistan met un accent particulier sur le renforcement des capacités et l'interaction avec la communauté internationale, en particulier l'AIEA. Nous avons créé un centre d'excellence consacré à la formation, qui propose des programmes spécialisés dans les domaines de la sécurité nucléaire, de la protection physique et de la fiabilité du personnel. Nous avons proposé que le centre devienne un pôle de formation régional et international. Nous avons mis en place aux points stratégiques d'entrée et de sortie du territoire des portails spécialement adaptés aux matières nucléaires qui permettent de détecter, de dissuader et de prévenir le trafic illicite de matières radioactives. Nous mettons en œuvre notre plan d'action pour la sécurité nucléaire en coopération avec l'AIEA. Nous avons également élaboré un solide mécanisme d'intervention en cas d'urgence nucléaire.

Le Pakistan appuie pleinement les objectifs convenus au niveau international en matière de promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous continuerons de coopérer à tous les efforts internationaux cherchant à trouver des solutions justes et équitables aux problèmes de désarmement et de non-prolifération. Le Pakistan partage l'opinion majoritaire au sein des Membres de l'ONU, à savoir que le Conseil de sécurité doit s'abstenir de reprendre la gestion des questions de non-prolifération et de désarmement à l'échelle mondiale. Le Conseil, avec ses 15 membres, n'est pas un organe représentatif. On peut œuvrer au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale dans une enceinte plus universelle, au sein de laquelle tous les États ont le droit de participer, de négocier et de contribuer à l'obtention de résultats consensuels.

Le Pakistan est doté de l'arme nucléaire et ne peut accepter les références irréalistes qui sont faites, notamment dans la résolution 1887 (2009), en appelant à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Nous soulignons à quel point il est important de tenir compte des réalités régionales en Asie du Sud et insistons sur le besoin d'associer les États qui ne sont pas signataires du TNP au régime créé par ce traité. La position du Pakistan concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est sans équivoque. La Conférence du désarmement n'est pas un organe dont l'ordre du jour ne contient qu'un seul point. Elle a d'autres questions plus pressantes à examiner, comme le désarmement nucléaire et les assurances de sécurité négatives, qui sont en suspens depuis des décennies. Progresser sur la voie du règlement de ces deux problèmes ô combien importants permettrait de promouvoir l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Nous tenons à rappeler que le Mouvement des pays non alignés, qui compte 120 États Membres de l'ONU, a fait connaître ses vues sur la sécurité nucléaire ainsi que sur les questions plus globales de désarmement et de non-prolifération. Ces lettres figurent dans le document du Conseil de sécurité publié sous la cote S/2012/223. Nous appuyons pleinement le contenu de ce document et son annexe.

Une énergie nucléaire sûre et durable est essentielle pour faire avancer notre programme économique. Compte tenu des besoins croissants du Pakistan en énergie et de la pénurie énergétique dont il souffre actuellement, et pour répondre aux exigences futures d'une population et d'une économie en pleine croissance, l'Autorité nationale de commandement pakistanaise a approuvé le Programme 2050 pour l'énergie nucléaire. Nous exhortons la communauté internationale à permettre au Pakistan d'accéder, sur une base non discriminatoire, à la technologie nucléaire pour une utilisation pacifique.

Le Pakistan remplit les conditions nécessaires pour devenir membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et d'autres régimes de réglementation des exportations. L'an dernier, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé à l'unanimité l'accord de garanties de nos deux centrales nucléaires civiles. Cela atteste que la communauté internationale continue d'avoir confiance dans les normes de sûreté et les mesures de sécurité appliquées par le Pakistan.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé ce matin. Nous convenons tous que le terrorisme nucléaire est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le récent Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu en République de Corée a renforcé la volonté politique de tenir les engagements pris à Washington, deux ans plus tôt. À Séoul, 53 pays ont pris plus de 100 engagements nouveaux pour améliorer la sécurité nucléaire mondiale.

Pour entretenir cette dynamique, nous devons avoir un débat approfondi sur les normes et les règles communes en matière de sécurité nucléaire. À cette fin, nous encourageons tous les pays à participer aux initiatives internationales en faveur de la sécurité nucléaire et à adhérer aux conventions idoines et, pour tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que la Convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire. Nous encourageons également tous les États à travailler en partenariat et en collaboration avec le Groupe des fournisseurs nucléaires, pour ce qui est de l'utilisation civile du nucléaire.

Pour sa part, le Gouvernement britannique est attaché à l'objectif de long terme qu'est l'avènement d'un monde libéré des armes nucléaires, et il s'est engagé à œuvrer avec détermination en faveur du désarmement multilatéral, conformément à notre engagement au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes déterminés à travailler avec la communauté internationale pour lutter contre la prolifération, pour avancer sur la voie du désarmement multilatéral, pour renforcer la confiance entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui en sont dénués, et pour prendre des mesures concrètes visant un monde plus sûr et plus stable où les pays dotés de l'arme nucléaire pourront finalement y renoncer.

Le Royaume-Uni veut collaborer avec la communauté internationale pour lutter efficacement contre les programmes nucléaires qui suscitent des préoccupations. S'agissant de l'Iran, le Royaume-Uni est attaché à un règlement pacifique et négocié de la question nucléaire. Nous nous félicitons de la toute dernière série de pourparlers organisée par le groupe E3 +3, le 14 avril, qui représente un premier pas vers cet objectif. Nous devons maintenant parvenir à un accord sur les mesures concrètes à prendre d'urgence pour garantir que l'Iran n'a pas l'intention de fabriquer une arme nucléaire.

Bien qu'il ait échoué, nous sommes aussi profondément inquiets par le tir de satellite auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le 13 avril, en violation flagrante de la résolution 1874 (2009). Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à suspendre toutes les activités relatives aux missiles et autres activités liées au nucléaire, et à s'engager à renouer le contact avec la communauté internationale, notamment en reprenant les pourparlers à six pays. Dans ce domaine, comme dans n'importe quel autre, tous les États Membres doivent pleinement respecter leurs obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est un élément essentiel pour parvenir à l'objectif à long terme d'un monde libéré des armes nucléaires. Ce traité mettrait un terme à la production future de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et plafonnerait la quantité de matières fissiles disponible à l'échelle internationale. Le Royaume-Uni est très attaché à l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et à l'ouverture immédiate des négociations à cette fin au sein de la Conférence du désarmement, à Genève. Unilatéralement, nous avons mis en place depuis 1995 un moratoire sur la production de matières fissiles destinées aux armements. La communauté internationale attend des progrès sur ce dossier. Soyons clairs : la viabilité de la Conférence du désarmement dépend de sa capacité de procéder à des négociations productives sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le Royaume-Uni continue d'œuvrer à l'universalisation du TNP et au renforcement du mécanisme de non-prolifération. Nous souhaitons la mise en place d'un système de garanties universel et renforcé, au sein duquel l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et son protocole additionnel feraient office de norme de vérification universelle. Nous sommes résolus à appuyer le développement de l'énergie nucléaire à des fins civiles tout en veillant à ce que ni la sûreté ni la sécurité ne soient compromises, ni la prolifération nucléaire tolérée.

Le Royaume-Uni espère que la session du Comité préparatoire qui aura lieu prochainement consolidera le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, où, pour la première fois, un plan d'action transversal portant sur les trois piliers a été adopté par consensus. Nous devons préserver cette dynamique positive pendant toute la durée du présent cycle d'examen, jusqu'à la Conférence d'examen de 2015.

Le Conseil a une responsabilité singulière s'agissant de veiller à ce que l'énergie atomique soit utilisée à des fins pacifiques et non comme une menace à la paix et la sécurité. En collaborant avec l'ensemble

du système des Nations Unies et des États Membres, nous pouvons faire en sorte que les règles et les normes convenues soient appliquées et que les engagements pris soient respectés, de manière à empêcher la prolifération nucléaire et, avec elle, le risque de terrorisme nucléaire, afin qu'un monde libéré des armes nucléaires devienne une réalité et que l'atome soit utilisé pour stimuler le développement et la stabilité, et non pour attiser les conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de sa participation et de son leadership sur cette question, ainsi que mes collègues au sein du Conseil de sécurité pour le débat d'aujourd'hui sur un thème qui figure au sommet des priorités de notre agenda, et pour avoir donné leur aval à la déclaration présidentielle que je suis sur le point de lire.

S'agissant des menaces nucléaires urgentes dont nous avons débattu aujourd'hui, notamment le terrorisme nucléaire, le Conseil de sécurité doit prendre à bras-le-corps la responsabilité principale qui est la sienne eu égard au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme le Président Obama l'a dit à Prague il y a trois ans, l'explosion d'une seule arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques sur la sûreté mondiale, notre sécurité, notre société, notre économie, et menacerait jusqu'à notre survie. Il est de notre intérêt à tous de prévenir et de contenir les menaces nucléaires. À l'occasion du sommet historique que le Conseil de sécurité a consacré à la non-prolifération et la sécurité nucléaire (voir S/PV.6191), en septembre 2009, les chefs d'État ont réaffirmé cet intérêt commun en adoptant une résolution sans précédent, la résolution 1887 (2009), par laquelle, dans le premier alinéa de son préambule, le Conseil se dit déterminé à « œuvrer à un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires ».

La résolution 1887 (2009) était la première mesure complète prise à ce sujet par le Conseil depuis le milieu des années 90. Faisant fond sur la dynamique suscitée par le sommet de 2009, le Conseil de sécurité et le monde ont accompli des progrès importants. Ainsi, signant une première historique, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 a abouti à un document final dans lequel figurait un plan d'action détaillé, adopté par consensus, sur les mesures à prendre pour renforcer les trois piliers du TNP.

Il est indéniable que le TNP reste la clef de voûte du régime de non-prolifération nucléaire et pose les bases de la poursuite du désarmement nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Comme l'a dit le Président Obama le mois dernier à Séoul :

> « […] nous avons respecté le compromis qui est à la base du TNP. Les pays dotés de l'arme nucléaire, tels les États-Unis ou la Russie, s'engageront sur la voie du désarmement. Les pays non dotés de l'arme nucléaire n'en acquerront pas. Et tous les pays pourront accéder à l'énergie nucléaire pacifique. »

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de jouer un rôle essentiel dans l'application des garanties et la promotion de l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire. L'association d'un accord de garanties au titre du TNP et d'un protocole additionnel est largement considérée comme la base du renforcement des garanties de l'AIEA.

À ce jour, un protocole additionnel accordant à l'AIEA des droits d'accès élargis aux informations et aux sites est en vigueur dans 115 États, y compris les États-Unis d'Amérique. Nous continuons de rechercher des partenaires en vue de multiplier et d'accélérer les activités de l'AIEA afin de renforcer la capacité de l'Agence de détecter les activités nucléaires non déclarées et de les prévenir.

En 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1977 (2011), qui proroge de 10 ans, du jamais vu, le mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Les travaux du Comité 1540 pour aider les États à empêcher la prolifération des armes de destruction massive aux acteurs non étatiques sont un élément essentiel du régime international de non-prolifération. Les États-Unis appuient pleinement les efforts du Comité pour garantir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et ont versé l'année dernière une contribution volontaire de 3 millions de dollars pour encourager ses travaux.

Enfin, le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010, tenu à Washington, a été suivi d'un deuxième sommet le mois dernier. Plus de 50 chefs d'État se sont réunis à Séoul pour réaffirmer leur volonté de lutter contre le terrorisme nucléaire et de renforcer la sécurité

nucléaire. Les actions menées et les engagements pris par les États participants sont en train de déboucher sur des mesures concrètes de protection contre le terrorisme nucléaire.

À titre individuel, les États-Unis participent également au renforcement des efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement. L'Examen de la position nucléaire des États-Unis (Nuclear Posture Review) de 2010 définit les grandes lignes de notre démarche visant à faire jouer un moindre rôle aux armes nucléaires et à poursuivre l'objectif d'un monde exempt de telles armes. Dans ce document, nous avons annoncé que les États-Unis n'utiliseront pas l'arme nucléaire ni ne menaceront de l'utiliser contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP et s'acquittent de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Nous avons également insisté sur notre intérêt collectif à veiller à ce que la période, aujourd'hui longue de plus de six décennies, sans utilisation de l'arme nucléaire ne prenne jamais fin.

Le nouvel accord START entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, entré en vigueur le 5 février 2011, est mis en œuvre avec efficacité. Ce traité illustre à nouveau la ferme volonté des États-Unis de s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement. Une fois ce traité mis en œuvre dans son intégralité, les forces nucléaires stratégiques déployées par les États-Unis et par la Russie atteindront leur niveau le plus bas depuis les années 50. Les dispositions strictes du nouvel accord START témoignent de l'importance de la transparence et d'une vérification efficace pour garantir la prévisibilité et la stabilité des relations internationales.

Poursuivant le processus de concertation entre les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité (les 5P), mis en place dans le cadre des conférences réunissant ces cinq pays tenues en 2009 à Londres et en 2011 à Paris, les États-Unis accueilleront une nouvelle conférence des 5P à Washington plus tard dans l'année pour poursuivre les discussions sur les mesures de vérification, de transparence et de confiance. Le processus enclenché par les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité fait du dialogue sur le désarmement nucléaire engagé depuis longtemps entre les États-Unis et la Russie un processus permanent de concertation entre ces cinq pays sur les questions liées au désarmement nucléaire, conformément aux obligations qui nous incombent au titre de l'article VI du TNP et aux engagements que nous avons pris dans le cadre du Plan d'action du TNP de 2010.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre élément essentiel pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États-Unis restent déterminés à œuvrer à leur ratification du Traité et à son entrée en vigueur. Nous maintenons notre moratoire volontaire sur les essais nucléaires, appliqué depuis deux décennies. Nous appelons tous les États à s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires.

Malgré ces nombreux efforts multilatéraux et nationaux, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons continuer d'intensifier les efforts mondiaux de non-prolifération, désarmement et sécurité nucléaires. Nous ne pouvons pas baisser la garde.

Certains pays cherchent toujours à se doter de l'arme nucléaire, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et en contradiction avec la volonté exprimée de la communauté internationale. Les dangers auxquels nous sommes confrontés et le prix d'un relâchement de la vigilance restent bien trop élevés. Nous ne pouvons pas, par exemple, permettre un affaiblissement du TNP en tolérant le non-respect des obligations qui y sont définies ou des violations des accords de garanties internationaux. Tout cas de non-respect, qu'il s'agisse de la Corée du Nord ou de l'Iran, a des incidences sur le pays contrevenant mais aussi sur ses voisins. Chaque violation du TNP risque, si elle ne donne lieu à aucune réponse, d'affaiblir la confiance placée dans le régime mondial de non-prolifération nucléaire. Nous ne pouvons pas laisser cela se produire, et nous ne le permettrons pas.

L'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est la prochaine étape logique dans le domaine de la maîtrise des armements nucléaires. Nous regrettons par conséquent profondément que, du fait d'un seul pays, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord pour aller de l'avant. Les membres de la Conférence doivent convenir d'entamer sans plus tarder des négociations.

Nous devons également apporter de nouvelles preuves de notre attachement à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Le tragique accident survenu l'année dernière à la centrale de Fukushima nous a rappelé notre vulnérabilité commune à l'heure où une majorité de pays comptent de plus en plus sur l'énergie

nucléaire pour alimenter la croissance et le développement économiques.

Le choix de développer et d'exploiter en toute sécurité l'énergie nucléaire est un choix national et doit le rester. Néanmoins, nous continuerons d'appuyer fermement les efforts internationaux, conduits principalement par l'AIEA, visant à faciliter une meilleure formation et coopération en matière de sûreté nucléaire et à renforcer les capacités d'intervention en cas d'accident. Les États-Unis estiment avoir la responsabilité morale de jouer un rôle moteur et d'agir maintenant, en coopération avec les membres du Conseil et la communauté internationale, en vue de garantir la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. La séance d'aujourd'hui et le projet de déclaration présidentielle marquent un tournant en ce sens. Comme l'a fait observer le Président Obama le mois dernier à Séoul, « aucun pays ne peut le faire seul ».

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité réaffirme que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.
>
> Le Conseil demeure vivement préoccupé par la menace du terrorisme et par le risque que des acteurs non étatiques puissent acquérir, mettre au point ou utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs ou en faire le trafic.
>
> Le Conseil réaffirme que tous les États Membres doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations et honorer intégralement leurs engagements en ce qui concerne la maîtrise des armements, le désarmement et tous les aspects de la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs.
>
> Le Conseil réaffirme son attachement aux traités multilatéraux qui visent à éliminer les armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou à en prévenir la prolifération et rappelle qu'il importe que tous les États parties à ces traités les appliquent dans leur intégralité afin de promouvoir la stabilité internationale.
>
> Le Conseil réaffirme sa résolution 1540 (2004), selon laquelle les États doivent prendre des mesures efficaces pour empêcher que des acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive et leurs vecteurs et pour mettre en place des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes, prend note des progrès accomplis par les États dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), approuve les travaux menés par le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et, à cet égard, rappelle la résolution 1977 (2011), par laquelle il a prorogé le mandat du Comité pour une durée de 10 ans.
>
> Le Conseil apprécie l'importance que revêtent les Sommets sur la sécurité nucléaire de 2010 et 2012, les communiqués issus de ces sommets, et le plan de travail arrêté au Sommet de 2010.
>
> Le Conseil se félicite que les participants au Sommet sur la sécurité nucléaire se soient engagés à prendre des mesures à l'échelle nationale, selon qu'il conviendra, en vue de renforcer la sécurité nucléaire sur le plan interne et à s'employer par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux, en particulier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à améliorer la sécurité nucléaire, et engage tous les États à adopter des mesures allant dans ce sens.
>
> Le Conseil réaffirme, dans ce contexte, ses résolutions pertinentes, en particulier sa résolution 1887 (2009).
>
> Le Conseil rappelle que les garanties de l'AIEA sont essentielles pour ce qui est d'empêcher la prolifération nucléaire et de faciliter la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et demande à nouveau à tous les États de coopérer pleinement avec l'AIEA.
>
> Le Conseil affirme que l'AIEA a une responsabilité fondamentale et joue un rôle central dans le renforcement du dispositif international de sécurité nucléaire, et souscrit au Plan sur la sécurité nucléaire adopté par l'AIEA pour la période 2010-2013.

Le Conseil se félicite de l'adoption du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, rappelle la conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire tenue en juin 2011 et la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la sûreté et la sécurité nucléaires convoquée par le Secrétaire général en septembre 2011, et accueille avec intérêt les diverses initiatives internationales prises dans ce domaine.

Le Conseil souligne l'importance des efforts que déploie la communauté internationale pour établir des centres autonomes d'appui à la sécurité nucléaire et le plan de l'AIEA visant à constituer un réseau international de centres de formation et d'appui à la sécurité nucléaire.

Le Conseil accueille avec satisfaction les nouvelles ratifications de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et les récentes adhésions à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Le Conseil souligne l'importance que revêtent les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Le Conseil note les progrès accomplis par le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes et se félicite qu'il ait été décidé que celui-ci poursuivrait ses travaux après 2012.

Le Conseil engage les États à participer au programme relatif à la base de données sur le trafic illicite de l'AIEA.

Le Conseil salue l'action que mène l'Organisation internationale de police criminelle dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires, notamment grâce à la création de l'Unité de prévention du terrorisme nucléaire et radiologique.

Le Conseil prend note des efforts que déploie la communauté internationale pour empêcher le financement d'activités liées à la prolifération, et de l'action menée par le Groupe d'action financière.

Le Conseil se félicite de la création des centres d'excellence de l'Union européenne pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Le Conseil demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de présenter un premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et engage tous les États à fournir, s'il y a lieu ou à la demande du Comité 1540, toute information supplémentaire à ce sujet.

Le Conseil demande à tous les États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de ratifier l'Amendement à la Convention le plus rapidement possible, les engage à se conformer aux objectifs et aux buts de ce texte jusqu'à son entrée en vigueur, et invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention et à adopter l'Amendement le plus tôt possible.

Le Conseil engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et invite les États parties à se consulter pour envisager des mesures visant à assurer une mise en œuvre efficace de la Convention.

Le Conseil souligne qu'il importe que les États échangent leurs meilleures pratiques en vue d'améliorer les pratiques de sécurité nucléaire visant à réduire le risque de terrorisme nucléaire, dans le but de mettre toutes les matières nucléaires vulnérables à l'abri de tels risques, engage les États à appliquer les dernières recommandations de l'AIEA concernant la protection physique des matières et installations nucléaires (INFCIRC/225/Rev.5), préconise l'adoption de mesures visant à sécuriser les sources radioactives, et demande aux États de soutenir le Plan sur la sécurité nucléaire adopté par l'AIEA pour la période 2010-2013 et d'apporter des contributions volontaires au Fonds pour la sécurité nucléaire.

Le Conseil demande à tous les États parties d'améliorer les moyens dont ils disposent pour détecter, décourager et entraver le trafic illicite de matières nucléaires sur l'ensemble de leur territoire, en accord avec leurs autorités, conformément à leur législation et dans le respect du droit international, notamment des obligations juridiques internationales qui leur incombent en la matière, et demande aux États qui sont en

mesure de le faire de renforcer les partenariats internationaux et les capacités qui existent dans ce domaine.

Le Conseil engage les États à prendre sur le plan interne, en accord avec leurs autorités, conformément à leur législation et dans le respect du droit international, toutes les mesures voulues pour renforcer le contrôle des exportations, contrôler l'accès aux transferts intangibles de technologie et aux informations susceptibles d'être utilisées à des fins en rapport avec les armes de destruction massive et leurs vecteurs, empêcher le financement de la prolifération et les transports effectués à des fins de prolifération, et sécuriser les matières sensibles.

Le Conseil engage tous les États à gérer de manière responsable et à réduire au minimum, autant que possible du point de vue technique et économique, l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles, y compris en s'employant à modifier les réacteurs de recherche nucléaires et les procédés de production de radio-isotopes pour que des combustibles et des cibles d'uranium faiblement enrichi puissent être utilisés, en tenant compte de la nécessité d'assurer l'approvisionnement en isotopes médicaux. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/14.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.